ÉduCAL #07
Une analyse du Centre d'Action Laïque

Centre d'Action Laïque
Libres, ensemble

La laïcité et l'Europe

François Finck | Novembre 2026



Table des matières

Contextualisation : la Laïcité en Europe *3*

Contexte historique 3

Cadre juridique et institutionnel 4

Enjeux laïques *6*

Lobbying religieux 6

Extrême droite 7

L'action laïque à l'Europe *9*

Contextualisation : la Laïcité en Europe

Contexte historique

Le combat laïque dépasse largement les frontières de la Belgique. En effet, il répond à une volonté largement partagée de liberté, d'égalité et d'une société solidaire, ce qui passe par l'impartialité des pouvoirs publics. Sa forme s'adapte au contexte de chaque pays ; d'où la grande variété du mouvement laïque dans les différents pays européens.
En effet, les rapports aux religions et les relations État/Églises sont organisés d'une façon très variée dans les différents pays européens : de la séparation (France) à l'existence d'une Église d'État (Grèce, Royaume-Uni, Danemark), en passant par différents modèles de reconnaissance plus ou moins égalitaires (Allemagne…), d'autres pays, théoriquement laïques ou neutres, accordent certains privilèges à l'ancienne Église –

Les différents pays européens ont connu une histoire très diverse des rapports du politique au religieux. Dans les pays de tradition protestante du Nord de l'Europe, la modernisation et la sécularisation de la société ont eu lieu de manière plus consensuelle, sans opposition frontale des Églises instituées (luthérienne dans les pays scandinaves, anglicane ou presbytérienne au Royaume-Uni), qui se sont elles-mêmes démocratisées et modernisées. Cet état de fait a rendu le combat laïque moins essentiel ; ou plutôt, il a pris une autre forme, moins explicite, mais avec des résultats tout à fait réels (ces pays sont souvent très progressistes).

Dans les pays de tradition catholique (France, Italie, Espagne, Pologne, Belgique…), l'Église s'est souvent opposée de manière frontale aux tentatives de démocratisation de la société et de son émancipation du poids du religieux, allant dans certains cas jusqu'à soutenir des régimes dictatoriaux d'extrême droite pour maintenir son hégémonie sur la société. Dans les pays où elle conserve une influence importante (Pologne…), elle n'hésite pas à s'ingérer dans la vie politique pour imposer sa vision du monde traditionnaliste.

Le mouvement laïque en Europe reflète ces différences, avec des associations humanistes présentes en Europe du Nord, et un mouvement laïque très actif dans les pays du Sud et de l'Est.

La Belgique se situe au carrefour de ces influences. La présence de la laïcité organisée est un cas unique en Europe. L'activité européenne et internationale du Centre d'Action Laïque (CAL) reflète cette situation particulière de la laïcité belge, et est aussi liée à la présence à Bruxelles du siège de l'Union européenne.

À cet égard, le CAL est membre d'Humanists International (ex-IHEU devenu HI), organisation faîtière des mouvements humanistes, avec des associations membres en Europe, dans les Amériques, en Afrique et en Asie. À l'origine surtout humaniste anglo-saxonne, HI est devenu ces deux dernières décennies une organisation véritablement universelle. HI promeut l'humanisme comme mode de vie, mais défend aussi la séparation des Églises et de l'État, et gère un programme d'aide aux humanistes persécutés dans le monde.

Le CAL est par ailleurs à l'initiative de la création du Réseau Laïque Européen (RLE)[1], créé en 2022, avec 15 associations membres de 10 pays (Belgique, France, Italie, Espagne, Pologne, Royaume-Uni, Suisse, Hongrie, Autriche, Portugal)[2]. Le Réseau Laïque Européen est la première association laïque présente au niveau de l'Europe. Il vise à fédérer le mouvement laïque en Europe, à partager des informations entre associations membres, et à donner une voix au mouvement laïque auprès des institutions européennes.
Le Réseau Laïque européen, comme le CAL, est inscrit au registre de transparence de l'Union européenne. Il mène un plaidoyer laïque auprès des institutions européennes.

Cadre juridique et institutionnel

L'Union européenne (UE) unit des pays européens aux traditions et organisation des rapports État-religions d'une grande diversité. Cette question ne relève pas de ses compétences, et elle « *respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres* », ainsi que « *les organisations philosophiques et non-confessionnelles* » (Article 17 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, TFUE).

Néanmoins, se pose la question de la place des religions dans l'UE elle-même. Longtemps, la question ne s'est guère posée. On a fait grand cas du fait que plusieurs « pères fondateurs » étaient catholiques pratiquants, mais tant que les Communautés étaient surtout compétentes en matière de marché intérieur et de commerce international, cela n'a guère eu d'influence. La question est devenue plus pressante alors que la Communauté économique européenne a évolué en Union européenne, aux compétence plus larges. De Jacques Delors, qui voulait « *donner une âme, une spiritualité à l'Europe* », aux débats sur le Préambule du traité constitutionnel, de vifs débats ont eu lieu sur la mention du christianisme et la place de la religion.

[1] https://laicite-secularism.eu/
[2] En octobre 2026

Finalement, le Traité de Lisbonne a formalisé « *un dialogue ouvert, transparent et régulier* » avec les « *églises et les associations ou communautés religieuses* » et « *les organisations philosophiques et non-confessionnelles* » (Article 17 TFUE).

Cet article donne une place privilégiée aux religions par rapport aux autres organisations de la société civile, couvertes par un autre texte, l'article 11.2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) (« *Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile* »). L'existence même de ce dialogue montre une conception des relations entre pouvoirs publics et religions, dans laquelle la religion a une place de choix. Cependant, les organisations philosophiques non-confessionnelles sont reconnues à l'égale des religions. Un combat de longue date du mouvement laïque est de faire accepter cette égalité dans les faits. On est donc dans un modèle de reconnaissance assez égalitaire, bien que les responsables politiques de ce dialogue du côté des institutions soient souvent recrutés dans les partis démocrates-chrétiens, voire dorénavant de la droite réactionnaire (la Vice-Présidente du Parlement européen responsable du dialogue pour la législature 2024-29 est membre de Fratelli d'Italia, membre d'ECR, les Conservateurs et réformistes européens).

Le Réseau Laïque Européen représente le mouvement laïque dans ce dialogue organisé par la Commission et le Parlement européens.

À part cela, l'Union européenne demeure un projet politique laïque, dans le sens où le droit n'est pas inspiré de principes religieux, et les valeurs et objectifs de l'Union sont laïques. Le mouvement laïque partage d'ailleurs un grand nombre de ces principes.

À cet égard, l'article 2 du TUE précise les valeurs et principes sur lesquels l'Union est construite : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.* »

Le CAL et le RLE poursuivent aussi un plaidoyer auprès du Conseil de l'Europe, bien que de façon plus intermittente. Le Conseil de l'Europe est actif dans des domaines de grand intérêt pour le mouvement laïque, tels que les droits humains, l'éducation, etc. Il adopte des résolutions et recommandations non contraignantes, mais au poids politique important. Le CAL y est déjà intervenu avec succès, avec d'autres organisations partenaires, notamment en 2020 pour y empêcher l'adoption d'une résolution sur les accommodements raisonnables proposé par la droite chrétienne.

Enjeux laïques

Lobbying religieux

Bien qu'il s'agisse d'un projet laïque, la construction européenne attire l'attention des religions, qui tentent d'exercer une influence sur les politiques et l'avancée de certains droits, notamment en matière d'éthique et de sexualité. En effet, l'Union européenne a des compétences dans un nombre croissant de domaines, ce qui en fait un lieu de pouvoir et donc de lobbying actif de nombreux acteurs religieux.

En particulier, l'Église catholique y est active et bien organisée, agissant à la fois via la nonciature apostolique auprès de l'UE (l'ambassade du Saint-Siège), et par le biais de la Commission des conférences des évêques de l'Union européenne (COMECE), l'organisation officielle de lobbying de l'Église catholique. Elle dispose de moyens conséquents, ainsi que de relais en politique via des politiciens démocrates-chrétiens, et essaie d'influencer le discours politique et le contenu des actes qui y sont adoptés.

Outre les religions institutionnalisées, des organisations fondamentalistes chrétiennes formant une véritable « internationale réactionnaire » sont actives dans de nombreux pays du monde, et bien entendu l'Europe n'est pas épargnée.

Ces organisations sont souvent d'origine états-unienne, mais ont des filiales et alliés sur le continent européen. Elles ont différentes tactiques, dans un but commun : leur agenda s'attaque à l'égalité de genre, aux droits sexuels et reproductifs, en particulier le droit à l'avortement, à l'éducation sexuelle, les droits des personnes LGBTQIA+, l'euthanasie…

Elles ont obtenu des succès importants aux États-Unis (fin du droit fédéral à l'avortement), et en Europe également, entre la quasi-interdiction de l'IVG en Pologne, les lois homophobes en Hongrie, la forte pression contre le droit à l'IVG en Espagne et en Italie…

Ces organisations fondamentalistes ont également des relais politiques importants, auprès des partis de droite ou d'extrême droite. En Europe, elles étaient soutenues par le gouvernement hongrois de Viktor Orban, qui avait fait de Budapest un hub européen des mouvements fondamentalistes chrétiens et de l'extrême droite.

Ces organisations font du lobbying, des pétitions visant à donner l'impression d'être un mouvement populaire (*astroturfing*), des actions en justice (tactique éprouvée aux États-Unis) pour faire changer le droit dans un sens plus conservateur. Dans le même temps, elles cherchent à décrédibiliser les institutions de protection des droits fondamentaux, notamment la Cour européenne des droits de l'Homme.

Ces organisations sont très bien financées, notamment par des milliardaires ultraconservateurs américains, par la Russie, par des réseaux ultra-conservateurs en Europe… Jusqu'à la défaite électorale de Viktor Orbán, le gouvernement hongrois finançait généreusement le lobby d'extrême droite MCC Brussels, qui organisait dans la capitale belge et européenne des événements avec des représentants d'organisations fondamentalistes et de l'extrême droite politique, réalisant concrètement le lien entre ces deux mouvements. Après l'arrêt des financements, l'équipe du MCC a créé un autre organisme poursuivant les mêmes buts, FSI Europe (« Freedom and Sovereignty Initiative Europe).

Les principales organisations fondamentalistes chrétiennes actives dans la politique européenne sont Alliance Defending Freedom (ADF International), qui a un bureau à Bruxelles, l'European Center for Law and Justice (ECLJ), financé par l'organisation américaine ACLJ, et basé à Strasbourg ; CitizenGo et One Of Us, à l'initiative de l'organisation espagnole Hazte Oir, l'institut Thomas More en France et Belgique… Elles ont certains relais politiques au Parlement européen, parmi des députés de droite et d'extrême droite, principalement.

Des groupements de la mouvance islamiste tentent également d'y exercer de l'influence, souvent sous couvert de lutte contre l'islamophobie, comme la FEMYSO. Certaines de ces organisations seraient liées aux Frères musulmans, d'après des rapports concordants.

Ces mouvements fondamentalistes s'attaquent aux législations européennes qui garantissent certains droits et libertés. L'offensive fondamentaliste rend d'autant plus nécessaire d'organiser et de rassembler un mouvement laïque et humaniste propre à défendre nos valeurs et institutions démocratiques.

Extrême droite

Dans le même temps, une montée de forces politiques d'extrême droite a lieu dans de nombreux pays européens. L'extrême droite est au pouvoir dans plusieurs pays européens et présente dans la quasi-totalité des Parlements nationaux (voir l'état actuel sur extreme-droite-europe.be).

Au Parlement européen, l'extrême droite a obtenu une représentation sans précédent lors des élections de juin 2024, avec un quart des sièges. Elle y est divisée en trois groupes :

- Les **Conservateurs et réformistes européens** (ECR), qui regroupe à la fois des partis qui ne sont généralement pas classés à l'extrême droite, comme la N-VA, mais dont les partis les plus influents sont clairement de la droite extrême : Fratelli d'Italia, le PiS polonais. Souvent considérée comme plus modéré, le groupe ECR a été associé à la majorité parlementaire, avec un Vice-Président de la Commission issu de ce groupe (Raffaele Fitto). C'est dû au poids de l'Italie, gouvernée par la coalition droite-extrême droite.

- Les **Patriotes pour l'Europe** (PfE), le groupe numériquement le plus important. Parmi les membres notables, le Vlaams Belang, le Rassemblement national, la Fidesz (parti de Viktor Orbán en Hongrie). Il représente une extrême droite dure, nationaliste, anti-européenne, xénophobe et trumpiste.

- **L'Europe des Nations Souveraines** (ENS), néofasciste, dirigé par l'AfD allemande, qui avait été exclue du groupe d'extrême droite le plus important pour ses tendances ouvertement pro-nazies… Ce groupe radical est pour cette raison très minoritaire, bien que des recompositions ne soient pas à exclure.

Avec les voix du Parti populaire européen (PPE, centre-droit, droite), ces groupes permettent d'obtenir une majorité au PE. Cela a déjà eu lieu, et c'est une rupture d'avec le consensus des législatures précédentes. Le PPE ne coopère pas directement avec PfE et ESN, mais certains textes de la droite ne peuvent être votés qu'avec ces groupes. Le PPE a déjà plusieurs fois utilisé cette tactique depuis le début de la législature, pour voter des textes auxquels les partenaires habituels du PPE dans la majorité pro-européenne, les libéraux de Renew et le groupe socialiste S&D, étaient opposés. Cette évolution est très inquiétante.

Les partis d'extrême droite européens sont soutenus par les États-Unis de Donald Trump, notamment par l'intermédiaire des conférence NatCon (National Conservatism), et directement par des membres du gouvernement des Etats-Unis, comme le Vice-Président J.D. Vance et le Département d'État. Certains de ces partis sont aussi proches de la Russie dont ils admirent le régime dictatorial et impérialiste comme le héraut des « valeurs traditionnelles ». Ces partis et leurs soutiens internationaux veulent mettre fin à l'intégration européenne pour pouvoir installer dans les États des régimes autoritaires et nationalistes.

La lutte contre l'extrême droite et pour la défense des principes démocratiques et laïques est une priorité de l'action et du mouvement laïque dans l'Union européenne. À cet égard, réunis à Luxembourg en juillet 2025, les représentants des associations membres de Humanists International ont affirmé leur volonté d'agir ensemble face aux reculs démocratiques, aux attaques contre la science et à la montée des replis identitaires.

L'action laïque à l'Europe

Le CAL, avec ses partenaires du Réseau Laïque Européen, travaille à la mise en place d'un groupe laïque de députés européens. Une des difficultés de l'action laïque européenne est l'inexistence de ce mot dans certaines langues européennes, et donc une méconnaissance de la laïcité dans certains pays membres. Le but du réseau est donc de faire connaître la laïcité de manière concrète. Des principes laïques, acceptés par tous les membres du réseau, et par plusieurs parlementaires européens, ont été définis, à savoir :

- La reconnaissance de la laïcité comme principe universel de fonctionnement des États, inhérent à une démocratie réelle, garant des libertés individuelles et d'une coexistence pacifique des opinions philosophiques et convictions religieuses.

- L'inscription de la laïcité dans les constitutions nationales et dans les traités internationaux, afin de promouvoir partout le développement d'États laïques en Europe, impartiaux et garants des droits et des libertés. Ceci inclut la défense de la démocratie et de l'État de droit, la défense et la promotion des droits fondamentaux et la promotion de la séparation des Églises et de l'État.

- La liberté avec un accent particulier sur la promotion et la défense de :

    - la liberté de pensée, de conscience et de religion, qui inclut le droit de n'en avoir aucune, et d'en changer ;

    - la liberté d'expression, qui inclut la critique des dogmes et institutions religieuses et la suppression de législation incriminant le « blasphème » ;

    - la liberté d'information, comme un élément de la liberté de conscience, garantissant le pluralisme, l'accès aux médias, le droit de réponse, le contrôle des fausses nouvelles, etc.;

  - le droit à l'auto-détermination individuelle et notamment le droit des femmes à disposer de leur corps par la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, le respect de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle, et l'autonomie personnelle dans le choix de la fin de vie ;

  - la liberté de recherche scientifique ;

  - les droits de l'enfant, sur la base en particulier de la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies ;

  - le droit de tous les mineurs à fréquenter des écoles où ils peuvent apprendre à vivre ensemble dans des sociétés laïques et diverses, sans aucun type de ségrégation, et sans endoctrinement forcé par les familles, les communautés ou les gouvernements, visant à l'émancipation des élèves par la pratique du libre examen.

- L'égalité, en particulier l'absence de privilèges ou de discrimination pour des raisons idéologiques ou confessionnelles. La conception large de l'égalité laïque inclut l'égalité réelle, notamment entre les femmes et les hommes, dans toutes ses dimensions, à savoir l'égalité des droits, l'égalité des salaires, l'égalité de traitement dans la société comme dans la famille; et le corollaire du principe d'égalité, à savoir la lutte contre les discriminations, qu'elles soient liées à la couleur de peau, l'origine nationale, la religion ou son absence, le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

- La solidarité internationale et intergénérationnelle, qui est nécessaire à l'égalité, à l'émancipation et à la dignité humaines. La défense des services publics, garantie de solidarité, de justice sociale et de cohésion. La solidarité vis-à-vis des menaces qui pèsent aujourd'hui sur le monde, qu'elles soient climatiques, pandémiques, idéologiques ou politiques ou résultant des conflits armés. Ces menaces créent de nouvelles discriminations et inégalités insoutenables. Elles appellent de nouveaux combats et de nouvelles solidarités. C'est une nouvelle manière de décliner la laïcité dans son rapport au monde, et de refonder l'esprit des Lumières.

Le mouvement laïque travaille avec des partenaires progressistes et partageant nos combats, notamment le mouvement humaniste déjà cité, mais aussi les organisations pour les droits des femmes et pour les droits sexuels et reproductifs, avec lesquelles le CAL avait organisé une conférence au Parlement et une manifestation le 28 septembre 2023. Face à la place de la religion croissante au Parlement Européen, par exemple avec le *Prayer Breakfast*, le réseau intervient pour défendre la neutralité religieuse de l'institution.

Le Réseau Laïque européen a organisé sa première conférence au Parlement européen, à Strasbourg, le 8 juillet 2025. Le thème, « Montée de l'extrême droite en Europe : comment résister ? », s'est imposé à cause de l'actualité politique alarmante. Le CAL et le réseau vont continuer leurs efforts de plaidoyer auprès des institutions européennes après cette première étape.



Centre d'Action Laïque
Campus de la Plaine – ULB CP. 236 - 1050 Bruxelles

@ActionLaique

Contact
Tél. : +32.2.627.68.11
E-mail : cal@laicite.net

© Centre d'Action Laïque ASBL - Novembre 2026

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles